Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 1 Dhoulkaâda 1443
1 Juin 2022

N° 64

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1343**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1347**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1349**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1349**
Avis aux créanciers..... **1351**
Convocations
Sociétés anonymes **1352**
Sociétés à responsabilité limitée **1362**
Autres sociétés **1362**
Divers
Avis au public..... **1363**
Bilans et Comptes Financiers
Bilans de GAT VIE..... **1364**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE "SONOBRA"

Société anonyme

Au capital de 41141 500 Dinars

Siège social : ZI Grombalia, Nabeul

Identifiant unique : 0940993H

Suivant le procès-verbal du conseil d'administration du 9/5/2022 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 19/5/2022 sous le numéro 22702487 quittance n°050546 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises dépôt n°202237827 en date de 24/5/2022 il a été décidé :

- La démission de Mr Denis Fabrice Martin en sa qualité de directeur général de la société et la nomination de Mr Wissem Guefrech en qualité de directeur général pour la société pour une durée de trois années avec effet au 1er mai 2022.

- Pouvoirs pour formalités.

2022R01363SANB2

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE DISTRIBUTION "SONOBRA DISTRIBUTION"

Société anonyme

Au capital de 16 850 000 Dinars

Siège social : ZI Grombalia 8030

Identifiant unique : N°1058118 J

Suivant le procès-verbal du conseil d'administration du 9/5/2022 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 19/5/2022 sous le numéro 22702485 quittance n°050541 un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises dépôt n°202237828 du 24/5/2022 et il a été décidé :

- La démission de Mr Denis Fabrice Martin en sa qualité de directeur général de la société et la nomination de Mr Wissem Guefrech en qualité de directeur général pour la société pour une durée de trois années avec effet au 1er mai 2022.

- Pouvoirs pour formalités.

2022R01364SANB2

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE DISTRIBUTION DETAIL

SA au capital de 50.000 Dinars

Identifiant Unique : 1181445 P

Siège social : Lot 83 Z.I M'ghira II 2082 Fouchana, Ben Arous

Suivant le procès-verbal du conseil d'administration du 9/5/2022 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 20/5/2022 sous le numéro 22802239 quittance n°048208 un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises dépôt n°202237830 du 24/5/2022 et il a été décidé :

- La démission de Mr Denis Fabrice Martin en sa qualité de directeur général de la société et la nomination de Mr Wissem Guefrech en qualité de directeur général pour la société pour une durée de trois années avec effet au 1er mai 2022.

- Pouvoirs pour formalités.

2022R01365SANB2

Projet d'augmentation de capital

Société Nouvelle des Accumulateurs NOUR

Société anonyme

Au capital de 12 000 000 Dinars

Siège social : Route de Sousse km 6 - 2033 Mégrine

RC n° : B2478702007

M.F : 1027384F/A/M/000

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 12/4/2022, enregistré à la recette des finances à Mégrine le 29/4/2022 sous le n°22801713, quittance n°M036525 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Ben Arous le 20/5/2022, reçu de dépôt numéro AC02592022. Il a été décidé d'augmenter le capital de la société de douze millions (12 000 000) de dinars à Treize millions et cinq cent mille (13 500 000) dinars soit une augmentation d'un million cinq cent mille (1 500 000) dinars en numéraire, souscrite et libérées en totalité à la souscription. Cette augmentation a été déposée au compte indisponible n°10106045232568378885 à la STB Agence Mégrine.

2022R01368SANB2

GAT VIE

Société Anonyme

Au Capital Social : 7.000.000 Dinars

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

I.U. : 0033270B

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

Mesdames et Messieurs les actionnaires

De la société «GAT Vie»

92-94, Avenue Hédi Chaker - Tunis 1002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société «GAT Vie» au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 26 avril 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «GAT Vie», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat technique, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 203 189 635 dinars, des capitaux propres positifs de 16 751 792 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 2 919 973 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur :

- Le fait que la compagnie doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

- La note aux états financiers n°11 « Note sur les provisions techniques » traitant, en l'occurrence, de l'effet des reports des échéances au titre des emprunts bancaires sur les engagements techniques de la Compagnie.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par Le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 - 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société «GAT Vie» avec la réglementation en vigueur.

2022R01380SANB2

GAT VIE

Société Anonyme

Au Capital Social : 7.000.000 Dinars

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

I.U. : 0033270B

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (AGO) DU 09/05/2022

En vertu du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/05/2021 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela à Tunis le 10/05/2022 sous le numéro 22801348 quittance n°M043558 et déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 16/05/2022 sous le n°202235331, l'Assemblée Générale Ordinaire de GAT ASSURANCES a adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2021, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2021, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2021 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'AGO,après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2021 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2021 comme suit (en dinars) :

Résultat net bénéficiaire 2021	2 919 972,741
Résultats reportés	3 318 552,457
Total	**6 238 525,198**
Réserves de réinvestissement	0,000
Réserves légales 5%	0,000
Fonds Social	50 000,000
Reliquat	**6 188 525,198**
Déblocage Réserves spéciales de réinvestissement	379 798,790
Bénéfice Distribuable	**6 568 323,988**
Dividendes	1 400 000,000
Résultats reportés	**5 168 323,988**

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende d'un montant de 20 dinars par action et ce à partir du15 Juin 2022 au siège social de GAT VIE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIEà titre de jetons de présence pour l'année 2022 la somme totale de 40 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Auditet au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2022 la somme totale de 12000 dinars en brut pour chaque comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION :

Le mandat du Commissaire aux Comptes « ECC-MAZARS » prenant fin au terme de l'exercice 2021, l'AGO décide de renouveler le mandat du cabinet «ECC-MAZARS» représenté par M. Mohamed Hédi KAMMOUN en tant que Commissaire aux Comptes de la société GAT VIE pour une période de trois années (2022-2023-2024) qui prendra fin avec l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION :

L'AGO donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

2022R01381SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE HAMMAMET ERLEBNISGASTRONOMIE SARL

Capital social : 1 000 000 DT

Siège social : ZI Grombalia

Identifiant unique : 0384967F

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9/5/2022 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 19/5/2022 sous le numéro 22702484 quittance n°050540 un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises dépôt n°202237833 du 24/5/2022 et il a été décidé :

- La démission de Mr Denis Fabrice Martin en sa qualité de gérant de la société et la nomination de Mr Wissem Guefrech en qualité gérant pour la société pour une durée de trois années avec effet au 1er mai 2022.

- Pouvoirs pour formalités.

2022R01366SRLB2

Nomination de gérant et de commissaire aux comptes

COMAR IMMOBILIERE

S.A.R.L au capital de 11 000 000.000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 Tunis

M.F : 1045467/K/P/M/000

RNE : 1045467K

CNSS N° : 329712-09

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2022 enregistré à la Recette des finances, Rue Ghandi, Tunis, le 18 mai 2022, sous le n°22802190 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 20/5/2022 sous le n°202236891, il a été décidé de :

1) Nommer Monsieur Walid Ben Raies en qualité de Gérant pour une durée de trois ans expirant lors de

l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

2) Nommer le Cabinet Salah Meziou en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

2022R01385SRLB2

Dépôt des états financiers 2021

SOCIETE DE DISTRIBUTION ERRAFAHA

SARL

Route Hôpital Militaire Bab Saadoun Tunis 1005

MF : 000 MP 918205/L

RC : B0124132005

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 23/3/2022, enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 20/4/2022 sous le numéro 22701606 quittance n°M032456, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 22/4/2022, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers 2021.

2022R01397SRLB2

SOCIETE CASALICO SARL

Au capital de 30 000 DT

02 Rue El Aacha 2078 La Marsa

MF : 1703498 H/A/M/000

CNSS : 61650772-02

1/ En vertu d'un acte de cession de parts sociales, enregistré à la Recette des finances de la Marsa, le 18/5/2022, sous le n°22102989, quittance n°M60058, Madame Gabrielle Carinne PINO de nationalité française a cédé 300 parts sociales lui appartenant dans la société «CASALICCO» à M. Federico GENOVESE.

2/ En vertu d'acte de cession de parts sociales, enregistré à la Recette des finances de la Marsa, le 18/5/2022, sous le n°22102988, quittance n°M60054, M. Alfonso GENOVESE de nationalité française a cédé 300 parts sociales lui appartenant dans la société «CASALICCO» à M. Federico GENOVESE.

3/ En vertu d'acte de cession de parts sociales, enregistré à la Recette des finances de la Marsa, le 18/5/2022, sous le n°22102987, quittance n°M60051, Madame Nadia Zammeli de nationalité tunisienne a cédé 1500 parts sociales lui appartenant dans la société «CASALICCO» à M. Hatem Hammami.

4/ En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2022, enregistré à la Recette des Finances de la Marsa le 18/5/2022, sous le n°22702991, quittance n°M60065, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des trois actes de cession des parts sus-visées.

- La modification en conséquence des articles 6 et 7 des statuts.

- Désignation de Monsieur Hatem Hammami gérant de la société CASA LICCO en remplacement de mme Nadia Zammeli démissionnaire. La durée de ses fonctions n'est pas limitée.

5/ En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2022, enregistré à la Recette des finances de la Marsa le 18/5/2022, sous le n°22702990, quittance n°M60060, il a été décidé ce qui suit :

- Lecture et approbation du rapport de la gérance sur l'exercice 2021

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021 et affectation du résultat du dit exercice;

- Quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice 2021 ;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Désignation de Melle Leila Bchir. Membre de l'OECT, commissaire aux comptes de la société au titre des exercices 2022, 2023 et 2024.

Dépôt : un exemplaire des documents sus-visés a été déposé au registre national des entreprises le 24/5/2022 sous le numéro 202237591.

2022401387SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 19/5/2022 et enregistré à la recette des finances de Béja le 23/5/2022 quittance n°M032476 et n° d'enregistrement 22203085 Monsieur Chokri Dridi a vendu à l'acheteur Tej Eddine Sallami le fonds de commerce exploité à la vente de prêt à porter sise à rue 9 avril Beja nord, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur et dans les délais légaux sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 27/5/2022.

2022T00579FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte ssp rédigé par maître Sliti Adel avocat daté du 21, 23 mai 2022 enregistré à la recette des finances au Lac quittance n°M59137.

SIRINE MANAI a vendu à Olfa El Amine la totalité du fonds de commerce conçu comme Restaurant et Salon de Thé sis au n°4 et 1 du rez-de-chaussée de l'immeuble «D» de La Résidence «DAR MAGHREBIA» Lac.

Les oppositions sont recevables à l'adresse du rédacteur du contrat Maître Sliti Adel au 45 Avenue Habib Bourguiba, Colisée, escalier (A), 3ème étage Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis est publié au journal El Chourouk le 28-5-2022.

2022T00603FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 16-5-2022, enregistré à la RF Rue El Jazira, le 18-5-2022, quittance n° M036853, enregistrement n°22201336, Mr. Mimoun ben Mohamed Ben Jomaa a vendu à Mr. Bilel Ben Salem Ben Hassine Aouini la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à 13 Bis Angle Rue la commission et 10 Impasse Chaker 1000 Tunis.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annone au J.O.R.T entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce. Cet avis est paru au journal «Essahafa» Mercredi le 25/5/2022.

2022T00604FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 15/4/2022, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 19/4/2022 sous le numéro 2201338 Quittance n°M025986. Mme. Kaouthar Mrissa demeurant 9 étage 3 El Rouki Bizerte Ville a cédé à Me Jelel Mokadem demeurant à 01 rue Khaireddine Pacha Bizerte, la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Monsef Bey Bizerte avec ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 28/4/2022.

Toute opposition doit être faite entre les mains de la Vendeuse Kaouthar Mrissa demeurant 9 étage 3 El Rouki Bizerte dans le délai de 20 jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2022R01367FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Tabarka le 17 mai 2022 sous le numéro 22200546 Quittance n°M019246 Mme Radhia Ben Rabah Saidi a vendu à Mr Chaouki Ben Ghaloussi Alaoui le fonds de commerce exploité à vendre des articles alimentaires d'un local sis à Rue foire 1 Tabarka. Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse la résidence de Tabarka Centre 43 RDC dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 26/5/2022.

2022R01369FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié de la part du maître Mouna Baratli daté le 3/01/2022 Mme Khadija Dalleli a donné à sa nièce Mme Kaouther Dalleli tout le fonds de commerce sis à rue elmahalla Bizerte exploité en tant que librairie.

Les objections doivent parvenir au donataire au notaire Baratli Mouna à son étude située au 19 rue Constantinople Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée le 25/5/2022 aux journaux «Achourouk» et «le Quotidien».

2022R01391FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 7/1/2022, enregistré à la recette des finances Nabeul le 20/5/2022, sous le n°22201840 quittance n°M037608 Mr Aymen Ben Ahmed Ben Abdelkader Thameur a vendu à Mr Slah Edine Ben Belgacem Ben Ahmed Gomri la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Hédi Nouira Nabeul consistant en un local exploité entant que tout commerce avec tous ses éléments incorporels.

Toutes les oppositions doivent être signifiées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel.

Un avis similaire a été inséré aux journaux Achourouk et le Quotidien du 29/5/2022.

2022R01401FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 17-5-2022 enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal sous le n°22200896 quittance n°MO34069 le 17-5-2022, Miladi Mohamed demeurant à 82 Rue Hadi Chaker Ksar Hellal, a vendu à Salim Gharsallah demeurant à rue de Kairouan Ksar Hellal, le fonds de commerce exploité au local n°168 situé au marché central de Ksar Hellal, propriété de la municipalité de Ksar Hellal, exploité dans le commerce de légumes et de fruits.

Les oppositions doivent être présentées auprès du vendeur demeurant à Rue Hadi Chaker Ksar Hellal où une copie de l'acte de vente a été déposée et ce dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal A Chourouk du 24-5-2022.

2022S00640FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/5/2022 enregistré à la recette des finances Kairouan le 25/5/2022 sous quittance n°M050664 sous enregistrement n°22202036, M. Nourredine Ben Chedli Ben Amar Fatnassi titulaire de la CIN n°07624029 en date du 28/02/2022 demeurant à Echorfa Sbikha Kairouan a vendu à Mme. Saida Bent Etaieb Ben Ali Fatnassi titulaire de la CIN n°01962958 délivrée le 9/6/2008 demeurant Echorfa Sbikha Kairouan qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité au local commercial situé au marché municipal Elhajem Kairouan ayant pour objet vente des vêtement prêt à porter et ce avec tous ses éléments corporels et Incorporels. Les oppositions des créanciers sont acceptées par l'acheteur Mme Saida Bent Etaieb Ben Ali Fatnassi à l'adresse du local objet de la vente du fonds de commerce au marché municipal Elhajem Kairouan et ce dans les délais maximums de 20 jours qui suivent la publication de cet avis dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal "Le Quotidien" en date du 27/5/2022.

2022S00641FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 9/5/2022 enregistré à la recette des finances Victor Hugo le 12/5/2022 sous le n°22201426, quittance n°M037019, Lasaad Ben Ali Chouichi, titulaire de la carte d'Identité nationale n°11906932 datée le 6/4/2016, a abdiqué et transféré à Wael Ben Khalifa Ben Al Abed, titulaire de la carte d'identité nationale n°12813573 datée 12/10/2016, ses fonctions dans le fonds de commerce destiné à la réparation de téléphones portables, situé à Khezama ouest Sousse. Cette vente a été publiée dans le journal Al Shorouk le 27/5/2022.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne pour le bénéficiaire, située à 5 rue Al Charaf, quartier 114, Hammam Sousse.

2022S00643FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 6/10/2017 enregistré à la recette des finances Hammamet le 28/01/2019 sous le numéro M012159 enregistrement 19200451, Madame Imen Elmai CIN numéro 09504713 vend l'ensemble du fonds de commerce exploité en tant que coiffure pour dames, soins esthétiques situé à l'Avenue El Hédi Nouira Hammamet en face le grand hôtel Hammamet à Madame Sana Boulila CIN numéro 06390363. Les oppositions sont recevables pendant vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est publiée dans les journaux Echourouk et Le quotidien le 25/5/2022.

2022401396FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 16/5/2022 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 8/5/2022 quittance n°M032867 et enregistrement n°22301901, monsieur Selem Ben Ali Dhrayef demeurant à 18 rue Bach Hamba Mahdia a loué à société JA Groupe de commerce et de service SARL, MF : 1753307L demeurant à Essaad Mahdia, la totalité du Fonds de commerce exploité dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba à Mahdia destiné à la vente des tenues sportives. Il n'est soumis à aucun engagement.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» le 27/5/2022.

2022T00581FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Sté JUMIA E-SERVICES

S.A.R.L au capital de 50.000 TND

Identifiant unique : 1559963C

Siège social : N°25 Bis Rue du Lac Ontario, Résidence Soussi 2, Les Berges du Lac 2, Tunis - Tunisie

En vertu du contrat de location de gérance libre conclu en date du 22/3/2022 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis en date du 5 mai 2022, enregistrement n°22301988 quittance n°M050847 la société JUMIA E-SERVICES a loué en tant que location gérance du fonds de commerce sis au n°08 Rue Ibn Khaldoun 1001 Tunis- Tunisie.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 31 mai 2022.

2022401383FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 11 Avril 2022, enregistré à la recette des fiances de Menzah 6 le 19 Mai 2022, sous le n°22303259, Quittance n°M076324, la société UNICORN, SARL ayant l'identifiant unique n°1608547 P, représentée par sa gérante madame Fayza Khamassi titulaire de la CIN 07259001 a loué le fonds de commerce de la société sous la forme de gérance libre pendant la durée d'une année à la société DZ FOOD ayant l'identifiant unique 1773607 G représentée par ses cogérants Mr Kamel Zouari et Mr Oussema Dammak.

2022401392FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Création d'un Groupement Féminin de Développement Agricole

D'après le procès-verbal constitutif en date du 31/01/2022 enregistré à la recette des finances Chorbane le 4/3/2022 sous le numéro M005698 et reçu numéro 22800258, il a été décidé :

Dénomination du groupement 'MEGDIA'

Local : Société mutuelle AL FAOUZ CHORBANE

Zone d'intervention : Chorbane.

Objectifs :

- Valorisation des ressources naturelles

- Encadrement et renforcement des capacités des femmes en milieu rural de Chorbane

- Diversification des activités agricoles des femmes en milieu rural

Membres du conseil d'administration :

Mme Jamila Nasr : Présidente

Mme Iman Taher : Trésorière

Mme Bakhta Chaoeuch : Secrétaire Générale.

2022R01362APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière

1) Partie poursuivante : Amar Ben Salah Khalfaoui C I N n°02749033 sis à rue El Bassatine Cité Al Amal Fouchana Ben Arous.

2) Partie saisie : Fathi Ben Bachir Khalfaoui CIN n°00273859 sis à el Aargoub Waljet Edhal Thala Kasserine.

3) Avocat poursuivant : Maître Haggui Riadh Avocat prés la cour de cassation C I N 02781832 demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Kasserine.

4) L'immeuble saisi : Immeuble à usage agricole sis à Waljet Edhal Bolahnech Thala limité à l'ouest par Abidi Khalfaoui l'est Héritiers Bachir Khalfaoui Nord Enfidha Sud Lazher Khalfaoui.

5) Mise à prix : Quatre mille sept cent soixante dinars 4 760 000 D.

6) Date d'audience : Le lundi 4 juillet 2022 à partir de 8h 30 du matin à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Kasserine.

7) La visite du lieu : est possible pendant les heures ouvrable de tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements contacter l'avocat poursuivant.

2022R01384VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné mercredi 22/6/2022 au tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin.

L'avocat poursuivant : Maître Chaouch Lamia, 3 rue Jasmin - Sousse immatricule fiscal 460998R.

Le poursuivant : Ali Ben Mahmoud Krir, retraité, demeurant 08 avenue des états unis d'Amérique - Tunis

Contre : 1- Hassiba bent Ahmed el Hadded veuve Mohamed el Hédi Ben Boubaker Krir, demeurant 02 rue Fattouma Bourguiba Khniss. 2- Boubaker et Badran et Hazar et Nadhem et Amine et Mahmoud et Hana fils de Mohamed el Hedi Krir, demeurant 02 rue Fattouma Bourguiba Khniss. 3- Faouzia Bent Boubaker Krir, demeurant 21 avenue Farhat Hached Khniss, 4- Abderrazek Ben Boubaker Krir, demeurant 09 avenue Charles Crous salindre 30340 France, 5- Emna Bent Boubaker Krir, demeurant rue Nahas Bacha Khniss, 6- Salem Ben Boubaker Krir, demeurant 27 rue de l'environnement Khniss. - immeuble mis en adjudication : 1- l'ensemble de l'immeuble, qui est une place résidentielle de style traditionnel «Dar Arabi» située dans une ruelle sans fenêtre bifurquant sur la rue Al-Hurriya dans la ville de Khneis dans le gouvernorat de Monastir et comprend un cabanon qui mène au centre et de là à une cour entourée de deux pièces, une cuisine, une grange et une toilette à côté d'un ancien puits, qui est de construction ancienne. Il est tout en pierre et son toit est une voûte traditionnelle. Il est bâti sur un terrain d'environ 200,00 mètres carrés, dont une surface couverte est estimée à environ 110,00 mètres carrés. La propriété mentionnée est bordée par la façade des héritiers de Muhammad Al-Haddad, à l'est se trouve la maison de Muhammad Al-Hadi Krir, et Jufa est une ruelle (impasse), et à l'ouest se trouvent les héritiers de Khalifa Al-Sakli. 2- L'ensemble de l'immeuble représenté dans une boutique de construction ancienne qui s'ouvre sur la rue Al-Hurriya et une ruelle (impasse) qui en découle côté souterrain, dans la ville de Khneis dans le gouvernorat de Monastir.

La propriété précitée est très ancienne, construite en pierres, et son toit est une voûte traditionnelle. Elle est édifiée sur un terrain d'environ 42,00 mètres carrés, tout couvert.

Elle est bordée par la Qiblah d'Imran Al-Qirbi, ancienne et actuelle, par Hammadi Al-Sakli, à l'est par les héritiers d'Ahmed Brahem, Jufa, une (impasse), et à l'ouest par la rue Al-Hurriya.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à :

- Maison traditionnelle : 68.800,000DT, boutique; 18.060,000DT, la totalité de deux immeubles 86.860,000DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : chaque jour entre 12h et 13h et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigner le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donner une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2022S00637VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Iram Khemakhem

Avocate près la cour de cassation

97 Av. Hédi Chaker 3000 Sfax

MF : 723536 Z/A/P/000

A la demande de : Société Diar Chedhli de promotion immobilière en son représentant légal, SARL, ayant son IU : 1300579T, demeurant à Route de l'Ain km 3.5, 3042 Sfax, représentée par son Avocat Me Iram Khemakhem, dont l'étude est située au 97 Hédi Chaker 3000 Sfax.

Contre la partie saisie : Société Générale d'Electricité Industrielle SGEI, en son représentant légal, SARL, ayant son IU : 1071987E, demeurant à Avenue de l'Algérie, Rue Atlas 3000 Sfax.

A la diligence de : Me Iram Khemakhem, Avocate près la cour de cassation, ayant son étude au 97, Hèdi Chaker 3000 Sfax.

Les deux biens immobiliers objets de la saisie : Le premier : toute la propriété située à Route de Teniour, km 10 Sfax, qui consiste en un terrain nu clôturé des quatre côtés avec un mur construit en pierres et pavé de ciment d'une épaisseur de quarante-cinq centimètres environ et d'une hauteur : de deux mètres et quatre vingt cinq centimètres du côté Est, et de deux mètres et demi environ des côtés Est, Nord, et Ouest. Le terrain s'ouvre du côté Est et d'une largeur de trois mètres environ et équipé d'une porte métallique et il a également une petite ouverture du Sud donnant sur une voie publique avec une petite porte métallique mesurant du Sud-Nord : du côté Est : environ vingt deux mètres, et quatre vingt deux centimètres, et du côté Ouest : environ vingt et un mètre et cinq centimètres, et Est- Ouest, du côté Sud : quarante mètres et cinquante cinq centimètres, et du Nord : trente sept mètres et cinquante cinq centimètres. Sa superficie totale est de huit cent cinquante deux mètres carrés : 852 mètres carrés. Il est délimité au Nord et à l'Est par une entrée d'où son entrée, à l'Ouest par Jarboui, et au Nord Sahnoun anciennement et actuellement Hachicha.

Le second : Toute la propriété située à Elchaabha, Chebba, qui consiste en un terrain nu qui s'étend sur une superficie d'environ 1 800 mètres carrés, délimitée à l'Ouest par les héritiers de Mohammed Marzouk et Sadok Marzouk, chacun de côté, et du Nord par Béchir Marzouk et héritiers de Noureddine Marzouk, et à l'Est par Hedi Ferjani et du Sud par une rue ensuite Ayed Souii.

Charges réelles grevant les deux terrains : une hypothèque au profit de Banque Zitouna pour la garantie de la somme de deux cent soixante dinars (260 MD) en principal outre les frais et intérêts

La mise à prix : 1 / cent quatre vingt seize mille et quatre cent vingt dinars (196.420,000 D) pour le premier bien selon le rapport d'expertise de Mr Lasaad Abid daté du 11/4/2022 et 2/ soixante dix milles quatre cents quatre vingt dinars (70.480,0000) pour le deuxième bien selon le rapport d'expertise de Mr Mohammed Hmida daté du 13/4/2022 outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

L'adjudication : aura lieu à la chambre des criées près du tribunal de 1ère instance de Sfax le lundi 27/6/2022 à 9h du matin et suivant.

La visite de l'immeuble : tous les jours pendant les horaires de bureaux sauf les jours fériés.

Observation : toute personne désirant se porter enchérisseur doit consigner le tiers de la mise à prix et par avocat.

Pour plus de renseignement, s'adresser au greffe du tribunal où est déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocate poursuivante.

2022X00694VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après Réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel 106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Lotfi Ben Yahia titulaire de la CIN numéro 04149029 demeurant à l'avenue Habib Bourguiba, Sahline gouvernorat Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description des biens à vendre :

1. Immeuble objet du T.F 33518 Monastir dénommé «Zohra» d'une superficie de 249 m² sis à Sahline gouvernorat de Monastir

2. Immeuble objet du T.F 96213 Monastir dénommé «Zouhour» d'une superficie de 130 m² sis à Sahline gouvernorat de Monastir

Mise à prix :

Immeuble objet du T.F 33518 Monastir (474.348,000 D.T)

Immeuble objet du T.F 96213 Monastir (78.708,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mercredi (29 Juin 2022) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Monastir à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022401374VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Etude Maître Gharbia Fakhri

Avocat à la cour d'appel

Avenue Farhat Hached immeuble comptoir Sfaxien 2ème étage bureau n°2

Tel/Fax : 76.454.266

Partie poursuivante :

Monsieur Brahim Tirellil, demeurant à rue Bouallegue Ezzebda Tozeur.

Avocat poursuivant :

Maître Gharbia Fakhri avocat à la cour d'appel, Avenue Farhat Hached immeuble comptoir Sfaxien 2ème étage bureau n°2.

Partie poursuivie :

Monsieur Nouredine Ahmadi, ouvrier, demeurant à Elhawadef près de Sidi Elhafneoui en face l'école privé elhoriya Tozeur.

Désignation de l'immeuble objet de la vente :

Immeuble non enregistré situé à la rue Elhawadef près de sidi Elhafneoui en face l'école privée elhoriya Tozeur. Il consiste en une maison de 259 m², superficie totale couverte 110 m² sur lequel est édifié un local à usage d'habitation contenant 2 chambres à coucher, 2 salons une cuisine et un hall à l'entrée avec ses dépendances sanitaires nécessaires, les murs extérieurs sont en pierres, le parterre des chambres est couvert de carrelages tandis que celui du hall est en ciment.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à cent vingt quatre milles huit cent cinquante dinars (124.850.000 dinars) suivant expertise effectuée par Mr. Kantouch Farouk en vertu d'une ordonnance sur requête n°21748 rendue par M. le président du tribunal de première instance de Tozeur, le prix étant hors frais de poursuite qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi le 30 juin 2022 à 9 heures du matin à l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Tozeur sis au palais de Justice Avenue Farhat Hached route Nefta Tozeur.

Visite des lieux :

La visite des lieux est permise durant les jours ouvrables.

Pour les plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Gharbia Fakhri avocat à Tozeur Avenue Farhat Hached immeuble comptoir Sfaxien 2ème étage bureau n°2 ou au greffe du Tribunal de 1ère instance de Tozeur ou le cahier des charges est déposé.

Enchérissement :

Il n'est pas possible que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du tiers de la mise à prix.

Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2022401390VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur (Société PERSPECTIVE)

Suivant ordonnance sur requête n°2862 en date du 28/4/2022 émanant du tribunal de première instance de Sousse, il a été décidé la nomination de Mr Lotfi Grouz en tant que liquidateur de la société perspective SARL sise à essfaya résidence Essalem 5ème étage 4000 Sousse immatriculée au registre de commerce n°B91195162016 et matricule fiscal n°1478112 P.

Les créanciers de la dite société sont invités à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs à son bureau sis à l'adresse suivante : avenue Hsouna el Ayachi immeuble Ben Ahmed 4000 Sousse dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présente avis au J.O.R.T. Tel : 98 404 706.

2022S00644VEPA2

Décision de remplacement d'un administrateur judiciaire

Société "AZIZ EXTRA MOUSSE"

SARL au capital de 15.000 dinars

Siège social : 39 Bis Rue El Houdaibia 2036 Soukra Ariana

R.C : B0337672004

M.F : 000/M/A/888165C

En vertu de la décision rendue par le tribunal de Première Instance Ariana, Maître Ezzeddine Anis, a été nommé administrateur judicaire sur la société «AZIZ IKSTRA MOUSSE» en remplacement l'administrateur judicaire Maître Mouhamed Enasser Garrssali.

Il appartient aux créanciers de présenter dans le délai légal à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties, à l'administrateur judicaire, soit directement contre décharge à son bureau sis au 31 avenue de la Liberté, Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°68 bab Souika Tunis.

2022401393VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

ABM Management

SA au capital de 100.000 DT

Siège social : Avenue du 18 janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis

IU : 1006814 R

CNSS N° 34732965

Messieurs les Actionnaires de la Société ABM Management sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 30 juin 2022 à 9 heures, à son siège social sis à l'avenue du 18 janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, 1095 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.
- Affectation des résultats de l'exercice 2021.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Renouvellement de mandats d'administrateurs.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

2022T00582SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Coficab Tunisie

SA au capital de 31.592.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0296286 T - CNSS N° 20581881

Messieurs les Actionnaires de la Société Coficab Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Mercredi 29 juin 2022 à 9 Heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.
- Affectation des résultats de l'exercice 2021.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Questions diverses.

2022T00583SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Cofat Tunis

SA au capital de 700.000 DT

Siège social : Résidence Palais du Golfe

Rue du Lac Mâlaren, Bloc D, Bureau D3, 1er étage, Les Berges du Lac, Tunis

IU : 0033519 H - CNSS N° 7762929

Messieurs les Actionnaires de la Société Cofat Tunis sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Mercredi 29 juin 2022 à 10 heures, au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.
- Affectation des résultats de l'exercice 2021.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

2022T00584SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Cofat Mateur

SA au capital de 7.500.000 DT

Siège social : Résidence Palais du Golfe

Rue du Lac Mâlaren, Bloc D, Bureau D7, 3ème étage Les Berges du Lac, Tunis

IU : 0341876 T

CNSS : N°17518806

Messieurs les Actionnaires de la Société Cofat Mateur sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Mercredi 29 juin 2022 à 11 heures, au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2022T00585SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Tunisie Electroménager «TEM»

SA au capital de 262.500 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0006882 X

CNSS : N°6661270

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisie Electroménager «TEM» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Mercredi 29 juin 2022 à 12 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2022T00586SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

STIFEN

SA au capital de 2.500.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0381664 E

CNSS : N°4650068500

Messieurs les Actionnaires de la Société STIFEN sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Mercredi 29 juin 2022 à 14 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2022T00587SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Chakira Immobilier

SA au capital de 3.500.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 307287 G - CNSS N° 23731048

Messieurs les Actionnaires de la Société Chakira Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Mercredi 29 juin 2022 à 15 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2022T00588SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

SOTEE

SA au capital de 2.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0870898 V -CNSS N° 23783689

Messieurs les Actionnaires de la Société Sotee sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Mercredi 29 juin 2022 à 16 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement de mandats d'administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2022T00589SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Stifen Fruit

SA au capital de 800.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0775718 P

CNSS : N° 23734280

Messieurs les Actionnaires de la Société Stifen Fruit sont convoqués à

l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Mercredi 29 juin 2022 à 17 Heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.
- Affectation des résultats de l'exercice 2021.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Renouvellement de mandats d'administrateurs.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

2022T00590SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Coficab Med

SA au capital de 5.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1057129 H

CNSS : N°30373185

Messieurs les Actionnaires de la Société Coficab Med sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Mercredi 29 juin 2022 à 18 Heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.
- Affectation des résultats de l'exercice 2021.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Questions diverses.

2022T00591SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Cofat Med

SA au capital de 3.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1006790 B

CNSS : N°30385111

Messieurs les Actionnaires de la Société Cofat Med sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Mercredi 29 juin 2022 à 19 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.
- Affectation des résultats de l'exercice 2021.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Renouvellement de mandats d'administrateurs.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

2022T00592SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Chakira Câble

SA au capital de 11.200.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0001855 X

CNSS : N°3137443

Messieurs les Actionnaires de la Société Chakira Câble sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 30 juin 2022 à 8 heures, à l'administration de l'usine sise à l'avenue du 18 janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.
- Affectation des résultats de l'exercice 2021.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Questions diverses.

2022T00593SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Elka Immobilier

SA au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1153229 W

Messieurs les Actionnaires de la Société Elka Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 30 juin 2022 à 13 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers l'exercice 2021.
- Affectation des résultats de l'exercice 2021.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Renouvellement de mandats d'administrateurs.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

2022T00594SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Copco Immobilier

SA au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1153383 K

Messieurs les Actionnaires de la Société Copco Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale

Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 30 juin 2022 à 14 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.
- Affectation des résultats de l'exercice 2021.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Renouvellement de mandats d'administrateurs.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

2022T00595SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Egeco Immobilier

SA au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1140417 J

Messieurs les Actionnaires de la Société Egeco Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 30 juin 2022 à 12 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.
- Affectation des résultats de l'exercice 2021.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Renouvellement de mandats d'administrateurs.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

2022T00596SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Chakira Distribution

SA au capital de 1.700.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 933582 Z

CNSS : N° 30304679

Messieurs les Actionnaires de la Société Chakira Distribution sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Mercredi 29 juin 2022 à 13 Heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.
- Affectation des résultats de l'exercice 2021.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Questions diverses.

2022T00597SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

ABM Immobilier

SA au capital de 430.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1056589 E

Messieurs les Actionnaires de la Société ABM Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 30 juin 2022 à 11 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.
- Affectation des résultats de l'exercice 2021.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Questions diverses.

2022T00598SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Chakira International

SA au capital de 300.000 DT

Siège social : Avenue du 18 janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis

IU : 1008694 L

Messieurs les Actionnaires de la Société Chakira International sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 30 juin 2022 à 10 Heures, à son siège social sis à l'Avenue du 18 janvier 1952, Sidi Hassine, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.
- Affectation des résultats de l'exercice 2021.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Renouvellement de mandats d'administrateurs.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

2022T00599SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Etablissement M.T. Elloumi

SA au capital de 2.300.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0001494 R

CNSS : N°4476548

Messieurs les Actionnaires de la Société Etablissement M.T. Elloumi

sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Mercredi 29 juin 2022 à 8 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2021.
- Rapport de gestion du groupe durant l'exercice 2021.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2021.
- Affectation des résultats de l'exercice 2021.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Renouvellement de mandat d'administrateur.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

2022T00600SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société des lignes

INTERIEURES ET INTERNATIONALES

(TUNISAIR express)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA - TOUR A-9, Rue de l'Artisanat

Z.I. Charguia II - 2035 Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Messieurs les actionnaires de la société des lignes intérieures et internationales «TUNISAIR EXPRESS» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR, le jeudi 30 juin 2022 à 11 h, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation, le cas échéant du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2020

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/12/2020

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2020

5- Approbation des conventions réglementées et des emprunts bancaires pour l'exercice 2020

6- Affectation des résultats de l'exercice 2020

7- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2020

8- Approbation de la cooptation des administrateurs

9- Désignation des commissaires aux comptes

10- Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

2022R01389SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA SOCIETE DES LIGNES

INTEREURES ET INTERNATIONALES (TUNIS AIR express)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA - TOUR A-9, Rue de l'Artisanat Z.I. Charguia II - 2035 Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Messieurs les actionnaires de la société des lignes intérieures et internationales (TUNISAIR express) sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR, le Jeudi 30 Juin 2022 à 12 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen de la Continuité des activités de la société.

2- Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

2022R01390SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société Clinique Les Jasmins SA

Capital : 7 002 000 DT

Siège social : Lot E 18, Centre Urbain Nord 1003 Tunis

Identifiant Unique : 0001743P

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «Clinique Les Jasmins» vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu mercredi 29 juin 2022 à 15H, à la salle des conférences de la «Clinique Les Jasmins» sise au Lot E18 centre urbain nord, 1003 Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour et du projet des résolutions suivantes :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021,

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021,

4. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2021,

5. Approbation des opérations prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales

6. Affectation du résultat de l'exercice 2021,

7. Jetons de présence au titre de l'exercice 2021,

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux statuts de la société, tout actionnaire peut se faire représenter dans la réunion de la présente assemblée par un autre actionnaire ou par un mandataire muni d'un pouvoir dûment signé.

Les documents suivants sont à votre disposition au siège de la société à partir du 14 Juin 2022 :

- Le rapport d'activité au titre de l'exercice 2021 ;
- Les rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021 ;
- Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- Le projet des résolutions;

- La convocation publiée à la RNE et au JORT;

- Les statuts de la société;

- Deux questions posées par la Société Houda Médical Sarl et la réponse de la Société.

2022R01392SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire

United Gulf Financial Services - North Africa

Société anonyme

Au capital de 3 millions de dinars

Siège social : Rue du Lac Biwa - Immeuble Fraj - Etage 2 - Les Berges du Lac Tunis 1053

Identifiant unique : N°1075713

Les actionnaires de la société United Gulf Financial Services-North Africa sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société qui aura lieu le jeudi 23 juin 2022 à 10 heures au siège social de la société et ce à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3- Approbation des états financiers relatifs aux comptes individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

4- Quitus aux administrateurs relatifs aux actes accomplis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

5- Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

6- Fixation de la rémunération des membres du comité de risque et d'audit

7- Désignation d'un membre indépendant au conseil d'administration

8- Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds «UGFS Islamic Fund» pour l'année 2021.

9- Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds «Theemar Investment Fund» pour l'année 2020.

10- Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds «Tunisian Development Fund 2» pour l'année 2020

11- Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds «Tunisian Development Fund 3» pour l'année 2020

12- Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds «Tunisian Development Fund IV - MUSANADA» pour l'année 2021.

13- Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds «Tunisian Development Fund IV - MUSANADA II» pour l'année 2021.

14- Pouvoirs.

En cas d'empêchement, tout actionnaire peut se faire représenter à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire par une personne de son choix, munie d'un mandat spécial à cet effet.

Tous les documents sociaux relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social pendant les délais légaux.

2022R01395SANB3

STE ECO ENERGY BROTHERS

Société anonyme

Au capital de 1.200.000 Dinars

MF : 1452274WAM000

RC : B4080762016

Code en Douane : 1452274W

Siège social : 4, rue Hamouda Bacha, Zl Ksar Said 2086 Douar Hicher

Usine : RN58, KM26 Sria - Sejnane - 7010 Bizerte

Tél +216 24 754 993

Email : ecoenergybro@gmail.com

Les actionnaires de la Société Eco Energy Brothers SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le 23/6/2022 à 10 heures au siège de la société au 4 Rue Hamouda Bacha Zl Ksar Said Douar Hicher 2086 La Manouba afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le mode et les délais de convocation de l'Assemblée Générale ordinaire pour l'exercice 2019.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019,

4. Approbation des états financiers et des conventions réglementées de l'exercice 2019,

5. Cooptation de nouveaux administrateurs

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration

7. Pouvoirs pour formalités.

2022R01396SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

(Exercice 2021)

Skanes - Rivage S.A

Capital 270.000 D. T

Siège social : Hôtel Rivage Skanès - Dkhila - Monastir

M.F : N°38285F

R.C : N°1337871997

Messieurs et mesdames les actionnaires de la société SKANES RIVAGE, sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le Jeudi 23 Juin 2022 à 11h du matin au bureau de la Présidente du Conseil d'Administration, sis au Pacha Centre à la Rue Khéreddine Pacha à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et examen du rapport du conseil d'Administration afférent à l'exercice 2021.

- Lecture et examen du rapport du commissaire aux comptes relatif au même exercice.

- Discussion et approbation du rapport du Conseil d'Administration, du Bilan et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

- Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

- Election de nouveau conseil d'Administration.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

Le présent avis a été publié au journal «Le Temps» le 28/5/2022.

2022R01398SANB3

Convocation à l'AGO du 22/6/2022

SOTUVER

SA au capital de 33 215,325 DT

Identifiant : 0002443J

Zl Jebel El ouest - Rte de Zaghouan Bir Mcherga 1111

Les actionnaires du capital de la Société Tunisienne de verrerie sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 juin 2022 à dix heures du matin à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Avenue principale des Berges du Lac de Tunis 2053 Tunisie, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2021.

2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2021 et approbation des états financiers individuels dudit exercice.

3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2021 et approbation des états financiers consolidés dudit exercice

4- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2021

6- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

7- Désignation d'un Co-commissaire aux comptes.

8- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.

9- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.

10- Pouvoirs en vue de formalités.

2022R01399SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Tunisienne de Verreries «SOTUVER»

SA au capital de 33 215 325 DT

Siège social : Zone industrielle Jebel Ouest 1111

Identifiant Unique : 0002443J

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries «SOTUVER» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 22 Juin 2022 à 11 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise Avenue Principale, 2053 Les Berges du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital par incorporation de réserves et primes;

2- Modification corrélative de l'article 6 des statuts;

3- Pouvoirs en vue de formalités.

2022R01400SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le samedi 25 juin 2022

Sté Parc d'Expositions Foire Internationale de Sousse

Société anonyme

Au capital de 4 000 000 Dinars

Siège social : Zone Sidi Abdelhamid Route de Monastir Rue Hédi Bouslama - 4061 Sousse

RNE : 0340568E

MF : 0340568EAM000

Les Actionnaires de la Société Parc d'Expositions Foire Internationale de Sousse sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le samedi 25 Juin 2022, à 10 h au siège de la société Zone Sidi Abdelhamid Route de Monastir, Rue Hédi Bouslama - 4061 Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021.

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées dans le rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivant et 475 du Code des sociétés commerciales.

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers clos le 31/12/2021.

5- Affectation des résultats 2021.

6- Quitus aux Administrateurs.

7- Fixation du montant des jetons de présence.

8- Désignation du Commissaire aux comptes pour la période de trois ans 2022, 2023 et 2024.

9- Pouvoirs pour formalités de dépôt et publication.

Les documents nécessaires selon la loi relative à cette Assemblée, sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège de la société dans les délais règlementaires.

2022R01402SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE DE TUNISIE-CENTRE (SNIT CENTRE)

S.A. au capital : 950.000.000 dinars

Siège social : Rue Bechir Sfar - Sousse

R.C. N° : B111694199

Messieurs les actionnaires de la SNIT Centre sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le vendredi 24 Juin 2022 à partir de 12h au siège social de la société nationale immobilière de Tunisie du nord sis à Place de l'Union Maghreb Arabe Bizerte, à l'effet d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour ci-après :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale sur la gestion de l'exercice 2021.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice 2021 et approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

3) Approbation des états financiers de la SNIT Centre au 31/12/2021.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2021.

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021.

6) Questions diverses.

2022S00645SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société IBN ANNAFIS

Société anonyme

Au capital de 8.640.000 Dinars

Siège social : Route de Tunis km 4 - 3031 Sfax

Registre de commerce : B1123171997

M.F : 18467 Z/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société IBN ANNAFIS, sont convoqués à l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 23 juin 2022 à 16 h à hôtel BORJ AL DHIAFA - Route la Soukra km 3 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration ;

2. Modification de l'article 22 des statuts ;

3. Mise à jour des statuts pour tenir compte des différents amendements de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements et des changements statutaires ;

4. Augmentation du capital social de la société;

5. Modification corrélative de l'article 6 des statuts; et

6. Pouvoirs pour formalités.

Le présent avis est considéré comme une convocation officielle pour tous les actionnaires.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2022X00685SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société IBN ANNAFIS

Société anonyme

Au capital de 8.640.000 Dinars

Siège social : Route de Tunis km 4 - 3031 Sfax

Registre de commerce : B1123171997

M.F : 18467 Z/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société IBN ANNAFIS, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 23 juin 2022 à 17 h à hôtel BORJ AL DHIAFA - Route la Soukra km 3 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2021.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3. Examen et approbation, s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.

4. Lecture et approbation, s'il y a lieu, des conventions telles que prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

7. Fixation des jetons de présence.

8. Approbation de l'opération de réévaluation des actifs de la société

9. Information de prise de fonction de direction au sein d'autres sociétés conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, occupés par les administrateurs, le président du conseil ou le directeur général.

10. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021.

11. Election des membres du conseil d'administration pour un mandat de 3 ans

12. Nomination du commissaire aux comptes pour un mandat de 3 ans

13. Pouvoir pour formalités.

Le présent avis est considéré comme une convocation officielle pour tous les actionnaires.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que tous les, documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2022X00686SANB3

Convocation des actionnaires en AGO exercice 2020 et 2021

SOCIETE TUNISIENNE DE RECYCLAGE DE CAOUTCHOUC

Société anonyme

Au capital de 750.000 dt

Siège social : Route de Gabès, Km 10, Z.I. Thyna, Sfax, Tunisie

MF : 1308513 JAM 000

RC : B81143622013

Il est porté à la connaissance de messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu au siège de la STRC, sis à Route de Gabès Z.I Thyna Sfax Tunisie et ce mardi 21 juin 2022 à 10 H afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue de l'AGO après les délais

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos au 31/12/2020 et 31/12/2021 ;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial de Mr le commissaire aux comptes et relatifs à l'exercice 2020 et 2021

- Approbation des états financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020 et 2021

- Approbation des conventions réglementées telles que mentionnées dans le rapport spécial de Mr le commissaire aux comptes

- Fixation des jetons de présence

- Quitus aux membres du conseil et au P.D.G

- Nomination des administrateurs;

- Nominations du commissaire aux comptes;

- Convocation des Actionnaires en CA de nomination PDG

- Questions Diverses s'il y a lieu

- Pouvoirs pour formalités.

2022X00687SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE TUNIS SUD

S.A. au capital de 1.000.000 DT

52, Rue Ibn Charaf - 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 040873 RAM 000

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le 23 Juin 2022 à 11h au siège de la SEPTS sise à 52 Rue Ibn Charaf Belvédère 1002 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021.

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2021.

3- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

4- Approbation des rapports et des états financiers de l'exercice 2021 et des conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Affectation des résultats.

6- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021.

7- Approbation de la désignation du gestionnaire du conseil d'administration à partir du 12 Janvier 2022.

8- Accord de transfert d'une action dans le capital de la société de Mr Riadh Hentati à Mr Amor Saidani.

9- Renouvellement des mandats du président directeur général pour les années 2022 2023-2024.

10- Approbation de la désignation de trois nouveaux administrateurs.

11- Déterminer les jetons de présence pour les représentants des entreprises publiques au conseil d'administration de la Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud pour l'exercice 2021.

2022401385SANB3

BMCE CAPITAL SECURITIES

Société anonyme

Au capital social de 1 601 500 Dinars Tunisiens

Yasmine Tower, Boulevard Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Immatriculée au Registre National des Entreprises : 0942657C

Matricule fiscal : 0942657C/A/M/000

Le Conseil d'Administration du 29 Mars 2021 décide, à l'unanimité, de convoquer l'assemblée générale ordinaire annuelle le 28 juin 2022 à 10 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relativement aux états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

4. Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

5. Examen des conventions réglementées visées aux articles 200 et 202 du Code des Sociétés Commerciales ;

6. Renouvellement du mandat de deux administrateurs ;

7. Examen du quitus de gestion au président du conseil d'administration, du directeur général et aux membres du conseil d'administration ;

8. Examen de l'allocation de jetons de présence aux membres du conseil d'administration;

9. Pouvoirs aux fins d'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

2022401386SANB3

BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT

Société anonyme

Au capital social de 500 000 Dinars Tunisiens Yasmine Tower, Boulevard Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Registre National des Entreprises : 0820193P

Matricule fiscal : 0820193P/A/M/000

Le Conseil d'Administration du 29 Mars 2022 décide à l'unanimité, de convoquer l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires le 28 juin 2022 à neuf heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration relativement aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

2. Examen du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

3. Examen et approbation des états financiers, comptes et bilans de l'exercice dos le 31/12/2021 ;

4. Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos au 31/12/2021 ;

5. Examen des états financiers des FCP «Axis AAA», «AXIS CAPITAL PRUDENT», «AXIS ACTIONS DYNAMIQUES» et AXIS PLACEMENT EQUILIBRE» à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

6. Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées ;

7. Examen du mandat d'un administrateur ;

8. Examen des quitus de gestion du Directeur Général et des membres du Conseil d'Administration;

9. Examen de l'allocation d'on montant global de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration ;

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2022401388SANB3

BMCE CAPITAL TUNISIE

Société anonyme

Au capital social de 298 500 Dinars Tunisiens

Yasmine Tower, Boulevard Caid Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Registre National des Entreprises : 0765236V

Matricule Fiscal : 0765236V/A/M/000

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée

Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires le 28 Juin 2022 à onze heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes ;

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

4. Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

5. Examen et approbation des conventions réglementées visées aux articles 200 et 202 du Code des Sociétés Commerciales ;

6. Renouvellement du mandat de deux administrateurs (personnes physiques);

7. Ratification de la composition du Conseil d'administration et de la Direction Générale de la Société;

8. Examen du quitus de gestion du Directeur Général et des membres du Conseil d'Administration;

9. Examen de l'allocation de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration;

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2022401389SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "ARS TUNISIE S.A."

Société de Conseil et de Gestion en Assurances et en Réassurances

Siège social : 89 Bis Avenue Habib Bourguiba - 2080 Nouvelle Ariana - Tunisie

RNE : B129541998

Messieurs les actionnaires d'ARS TUNISIE S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 15 Juin 2022 à 11 h, au siège social d'ARS Tunisie sis au 89 bis, Avenue Habib Bourguiba, 2080 Nouvelle Ariana, Tunisie et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2021.

2- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2021.

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence revenant aux administrateurs pour l'exercice 2021.

7- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales et Administratives.

2022401391SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CITY CARS

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Cotée au Marché Principal de La Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Capital social : 18.000.000 DT

Siège social : 31, Rue des Usines, Z.I Kheireddine La Goulette, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1017529 Z

CNSS : 75042-47

Le Conseil d'Administration de la société City Cars réuni le 28 avril 2022 a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour le 29 juin 2022 à 9 heures au n°31, Rue des Usines - ZI Kheireddine - la Goulette - Tunis, et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de gestion du Groupe City Cars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2. Lecture du rapport individuel des commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

3. Lecture du rapport consolidé des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées;

6. Quitus aux Administrateurs;

7. Allocation des jetons de présence ;

8. Nomination d'un administrateur et renouvellement des mandats des Administrateurs;

9. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ;

10. Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés ;

11. Questions diverses; et

12. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

2022401394SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURIA

S.A au capital de 100 000 dinars

Siège social : Résidence INES, Bloc B, 2ème Etage, Boulevard de La Terre, Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 1516333R

Messieurs les actionnaires de la Société ASSURIA sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra jeudi 23 juin 2022 à 11 heures au siège social sis à la Résidence Ines, Bloc B, 2ème Etage, Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord 1082 Tunis en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales au cours de l'exercice 2021.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à ce même exercice.

3- Approbation s'il y a lieu, du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Pouvoirs pour les formalités.

2022401397SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

LA SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS GAZEUSES DISTRIBUTION SARL

Capital social : 13 107 600 DT

Siège social : Z.I Grombalia 8030

Identifiant unique : 0020601 G

La Société Nouvelle des Boissons Gazeuses Distribution informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire ainsi que son assemblée générale extraordinaire se tiendront le 28/6/2022 à 14 h à son siège Administratif sis à Immeuble Tunimara rue de lac de Constance les Berges du Lac Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2021

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021

- Approbation des états financiers et de l'inventaire des biens de la société de l'exercice 2021

- Affectation du résultat de l'exercice 2021

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus à la gérance

- Nomination du commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour formalités.

Pour l'assemblée générale extraordinaire :

- Application des dispositions de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales

- Pouvoirs pour formalités.

2022R01386SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE HAMMAMET ERLEBNISGASTRONOMIE SARL

Capital social : 1 000 000 DT

Siège social : Route Khanguet El Hojjej Grombalia 8030

Identifiant unique : 0384967F

La Société Hammamet Erlebnisgastronomie le Berbère informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire ainsi que son assemblée générale extraordinaire se tiendront le 28/6/2022 à 16 h à son siège Administratif sis à Immeuble Tunimara rue de Lac de Constance les Berges de Lac Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2021

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021

- Approbation des états financiers et de l'inventaire des biens de la société de l'exercice 2021

- Affectation du résultat de l'exercice 2021

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus à la gérance

- Pouvoirs pour formalités

Pour l'assemblée générale extraordinaire:

- Application des dispositions de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales

- Pouvoirs pour formalités.

2022R01387SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

LA SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS GAZEUSES EXPORT SARL

Capital social : 150.000 DT

Siège social : Z.I 8030 Grombalia

Identifiant unique : 1030368 F

La Société Nouvelle des Boissons Gazeuses Export informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire ainsi que son assemblée générale extraordinaire se tiendront le 28/6/2022 à 15 h à son siège Administratif sis à Immeuble Tunimara rue de lac de Constance les Berges de Lac Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2021

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021

- Approbation des états financiers et de l'inventaire des biens de la société de l'exercice 2021

- Affectation du résultat de l'exercice 2021

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus à la gérance

- Nomination du commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour formalités.

Pour l'assemblée générale extraordinaire :

- Application des dispositions de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales

- Pouvoirs pour formalités.

2022R01388SRLB3

Autres sociétés

Convocation à deux Assemblées Générales

SOCIETE DES SERVICES COLLECTIFS AGRICOLES MENZELIENNE

"S.S.C.A.M" Menzel Bou Zelfa

RC : C14611998

MF : 9494 MN 000 B

CNSS : 26893-24

Tél : 72 222 053

Fax : 72 222 046

Le Président du Comité Timing invite tous les membres de la société à assister aux travaux des deux réunions plénières en réponse au premier rappel le 20 juin 2022 au siège social de la société selon le programme suivant :

1. Session plénière ordinaire

A partir de 9 h, délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport du Comité pour mettre à jour la liste des participants.

2. Présentation des appels reçus par le comité aux fins d'accueil et de prise de décision.

3. Approbation finale de la liste des participants.

4. Prendre les décisions appropriées concernant la liste des participants abandonnes anonymes.

5. Examiner et ratifier les demandes d'engagement.

6. Nommer le commissaire aux comptes de l'entreprise pour les années 2020, 2021 et 2022.

Remarque : Toute personne qui souhaite se présenter à l'organisme de surveillance doit présenter une demande à cet effet.

II. Assemblée Générale extraordinaire :

A partir de 11 heures, délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Confirmation de la poursuite de l'activité conformément aux exigences du Journal commercial.

2. Attestation de la réduction du capital de la société à la suite du retrait des participants décédés de la liste des actionnaires.

3. Augmenter le capital de l'entreprise en acceptant de nouveaux venus.

4. Approbation de la répartition du capital sur les actionnaires.

5. Déterminer le montant minimal de la contribution au capital de la société pour les participants nouveaux et anciens.

6. Examiner la détermination du nombre de commissaires.

7. Examiner l'identification du domaine d'intervention de la compagnie.

2022T00580SODB3

Assemblée générale ordinaire 2021

Société mutuelle de base de services agricoles

"Cosas" Bouakazayn - Sfax

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "COSAS" à Bouakazayn - chaffar de la délégation de Maharés - Sfax a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2021 qui sera tenue le mardi 28 juin 2022 à 9 heures et demi du matin au siège de la Société mutuelle à Bouakazayn au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier du conseil d'administration et présentation des états financiers 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes exercice 2021.

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par l'assemblée générale (donner ou refuser le quitus aux administrateurs).

- Affectation du résultat exercice 2021.

- Nomination du commissaire aux comptes 2022, 2023, 2024.

2022X00690SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte

Moncef Bougaddima annonce la perte de son acte de propriété d'une maison sise à la route de Tunis Sidi Salah Sfax.

Il veut extraire un deuxième original.

Tous ceux qui ont opposition doivent l'annoncer auprès du Notaire à Sfax Rachid Cheihk rouhou dans un délai d'un (1) mois.

2022X00683DIVD2

Avis

Nafissa Fakhfakh annonce qu'elle possède un terrain de 117 amandiers sis à forêt de Manzel Chaker et Agareb Sfax effectué par acte de partage daté le 8 novembre 2007 enregistré à Sfax le 18 décembre 2007 n°M059167 par les deux notaires Ahmed Jbir et Sami Sallemi et elle a perdu le dit titre de propriété et elle désire se faire délivrée une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire maître Abdennadher Mohamed Sadok à sakiet eddair Sfax et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2022X00684DIVD2

GAT VIE
Bilan, Comptes de Résultats et Flux de Trésorerie au 31/12/2021 (en DT)
approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2022

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2021	2020
Actifs incorporels	1 380 756	887 863	492 892	616 825
Actifs corporels d'exploitation	593 648	235 335	358 313	312 157
Placements	181 151 176	917 375	180 233 801	203 344 124
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	4 344 644		4 344 644	3 605 219
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 227 301		2 227 301	1 605 605
Créances	10 277 641	640 566	9 637 075	8 415 556
Autres éléments d'actif	5 990 327	94 719	5 895 608	11 937 360
Total Actif	**205 965 492**	**2 775 858**	**203 189 635**	**229 836 846**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	2021	2020
Capitaux propres		
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	13 831 819	12 787 587
Résultat net de l'exercice	2 919 973	2 169 336
Total capitaux propres avant affectation	**16 751 792**	**14 956 923**
Passif		
Provisions pour autres risques et charges	875 516	548 794
Provisions techniques brutes	171 267 960	198 747 040
Provisions des Contrats en Unité de Compte	4 344 515	3 604 344
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	2 227 301	1 605 605
Autres dettes	1 515 538	1 441 229
Autres passifs	6 207 012	8 932 912
Total passif	**186 437 843**	**214 879 923**
Total des capitaux propres et du passif	**203 189 635**	**229 836 846**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	BRUT	CESSION	2021	2020
Primes émises et acceptées	36 924 723	-670 790	36 253 933	63 314 111
Produits des placements	15 433 957		15 433 957	22 090 382
Charge de sinistres	-72 436 869	701 310	-71 735 559	-42 970 194
Variation des autres provisions techniques	29 466 224	-1 046	29 465 178	-31 871 190
Participation aux bénéfices et ristournes	-131 720	321 199	189 479	315 099
Frais d'exploitation	-2 458 762	53 533	-2 405 229	-1 988 306
Autres charge techniques	-1 688 200		-1 688 200	-1 503 149
Charges de placements	-1 061 543	-27 478	-1 089 021	-721 353
Produits de Placements alloués, transférés à l'état de résultat	-562 563		-562 563	-307 608
Résultat Technique Vie	**3 485 248**	**376 728**	**3 861 975**	**6 357 793**

ÉTAT DE RÉSULTAT	2021	2020
Résultat technique Vie	**3 861 975**	**6 357 793**
Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat Vie	562 563	307 608
Autres Produits non techniques	3 518	14 155
Autres Charges non techniques	-3 352	-5 188
Résultat Provenant des Activités Ordinaires avant Impôt	**4 424 705**	**6 674 368**
Impôt sur résultat	-1 504 432	-4 472 056
Pertes extraordinaires	-300	-32 975
Résultat Provenant des Activités Ordinaires après Impôt	**2 919 973**	**2 169 336**

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	2021	2020
Engagements reçus	547 300	10 747 300
Engagements donnés		0

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE	2021	2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	-85 219	3 275 237
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-159 549	-164 470
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-1 119 648	-1 120 000
Variation de trésorerie	**-1 364 416**	**1 990 767**
Trésorerie au début de l'exercice	**3 012 586**	**1 021 818**
Trésorerie de fin d'exercice	**1 648 170**	**3 012 586**

Extrait des notes aux états financiers au 31/12/2021

I. Principes et méthodes comptables

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable. L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes NCT 26 à NCT 31.

II. Les Notes aux états financiers

A. Les Postes du Bilan

Le bilan de l'exercice 2021 totalise tant à l'actif qu'au passif 203 189 635 dinars contre 229 836 846 dinars en 2020.

1- Les placements

Les placements englobent les parts dans les sociétés immobilières, les bons de trésor, les emprunts obligataires, les comptes à termes, les certificats de dépôts, les parts d'OPCVM , les actions cotées et les prêts au personnel.

Les placements totalisent au 31 Décembre 2021 un montant net de 180 233 801 dinars contre 203 344 124 dinars au 31 Décembre 2020.

2- Les créances

Les créances totalisent au 31 Décembre 2021 une valeur comptable nette de 9 637 075 dinars contre 8 415 556 dinars au 31 Décembre 2020. Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurances directes, les créances nées d'opérations de réassurances, les créances auprès de l'Etat et de l'organisme de sécurité sociales ainsi que les autres créances.

3- Les autres éléments d'actifs

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2021 une valeur comptable nette de 5 895 608 dinars contre 11 937 360 dinars au 31 Décembre 2020. Elle englobe les liquidités et équivalents de liquidités, ainsi que les comptes de régularisations actifs (intérêts et loyers courus et non échus, les produits à recevoir et les charges constatées d'avance).

4- Les provisions techniques

Les provisions techniques ont enregistré une diminution de 27 479 080 dinars en passant de 198 747 040 dinars au 31 Décembre 2020 à 171 267 960 dinars au 31 Décembre 2021. Ces provisions sont principalement constituées de provisions mathématiques, de provisions pour sinistres à payer, de provisions pour participation aux bénéfices et d'autres provisions techniques.

B. Les Postes du Résultat

L'exercice 2021 a dégagé un résultat bénéficiaire net d'impôt de 2 919 973 dinars contre un bénéfice net d'impôt de 2 169 336 dinars en 2020.

1- Les primes émises et acceptées

Les primes émises et acceptées s'élèvent à 36 253 933 dinars en 2021 contre 63 314 111 dinars pour l'exercice 2020.

2- Les produits de placements transférés et alloués

Les produits de placements sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat. Etant donné que les actifs de GAT VIE ont été cantonnés aux divers produits commercialisés, le revenu à allouer aux capitaux propres a été calculé par rapport aux produits nets générés par les actifs dédiés.

3- Les charges par destination

Les charges de gestion sont classées selon leur destination et non pas selon leur nature. Le passage d'une comptabilité par nature à une comptabilité par destination se fait par l'application des clés de répartition prédéfinies. Les destinations telles que définies par système comptable des entreprises d'assurance sont: les frais de gestion sinistres, les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration, les frais de gestion des placements et les autres charges techniques.

2022R01379BCFA5

GAT VIE

Bilan et Etat d'Evolution des Capitaux Propres au 31/12/2021 (en DT) après affectation des résultats approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 MAI 2022

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2 021	2 020
Actifs incorporels	1 380 756	-887 863	492 892	616 825
Actifs corporels d'exploitation	593 648	-235 335	358 313	312 157
Placements	181 151 176	-917 375	180 233 801	203 344 124
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	4 344 644	0	4 344 644	3 605 219
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 227 301	0	2 227 301	1 605 605
Créances	10 277 641	-640 566	9 637 075	8 415 556
Autres éléments d'actif	5 990 327	-94 719	5 895 608	11 937 360
Total de l'actif	**205 965 492**	**-2 775 858**	**203 189 635**	**229 836 846**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2 021	2 020
Capitaux propres		
Capital Social	7 000 000	7 000 000
Réserves et primes liées au capital	1 241 135	1 196 239
Autres capitaux propres	443 314	443 314
Réserve spéciale pour réinvestissement	1 499 019	1 878 818
Résultat reporté	5 168 324	3 318 552
Total capitaux propres après affectation	**15 351 792**	**13 836 923**
Passif		
Provisions pour risques et charges	875 516	548 794
Provisions techniques brutes	171 267 960	198 747 040
Provision des contrats en Unité de compte	4 344 515	3 604 344
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	2 227 301	1 605 605
Autres dettes	2 915 538	2 561 229
Autres passifs	6 207 012	8 932 912
Total du passif	**187 837 843**	**215 999 923**
Total des capitaux propres et du passifs	**203 189 635**	**229 836 846**

État d'évolution des Capitaux Propres après affectation des résultats

Capitaux Propres	Avant Affectation	Déblocage Reserves spéciales de réinvestissement	Affectation du Résultat	Dividendes distribués	Après Affectation
Capital Social	7 000 000				7 000 000
Réserves Légales	700 000				700 000
Réserves Facultatives	213 511				213 511
Modifications comptables liés à un changement de méthode	443 314				443 314
Fonds Social	277 624		50 000		327 624
Résultats Reportés	3 318 552		1 849 772		5 168 324
Réserve spéciale pour réinvestissement	1 878 818	-379 799			1 499 019
Résultats de l'exercice 2020	2 919 973	379 799	-1 899 772	-1 400 000	0
Total des Capitaux Propres	**16 751 792**	**0**	**0**	**-1 400 000**	**15 351 792**

2022R01382BCFA5

GAT VIE

Société Anonyme au Capital Social : 7.000.000 Dinars
Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis
I.U. : 0033270B

Liste des Administrateurs de GAT VIE

Membre	Qualité	Mandat	Principale activité	Postes occupés dans d'autres sociétés
Personnes physiques :				
M. Mohamed DKHILI	Président Directeur Général (PDG)	2020-2021-2022	PDG	-PDG de GAT Assurances -PDG GAT Immobilier -PDG GAT Promotion Immobilière -PC GAT Investissement
M. Tahar LADJIMI	Administrateur	2020-2021-2022	Conseiller	-Administrateur GAT Assurances -Administrateur GAT Investissement
M. Karim TRAD	Administrateur	2020-2021-2022	DG de TUNINVEST FINANCE GROUP	-Administrateur GAT Assurances -Administrateur GAT Investissement
Personnes morales :				
Maghreb Participation Holding (MPH)	Administrateur représenté par : M. Marwan MABROUK	2020-2021-2022	Holding	-Administrateur GAT Assurances -Administrateur GAT Investissement
PrivateEquity Funds II (MPEF II)	Administrateur représenté par : Mme Héla TRIKI	2020-2021-2022	Fonds d'investissement	-Administrateur GAT Assurances -Administrateur GAT Investissement
GAT Assurances (3 sièges)	Administrateur représenté par : M. Mohamed DKHILI	2020-2021-2022	Assurances	-Administrateurs GAT Immobiliers -Administrateurs GAT Promotion Immobilière -Administrateur GAT Investissement

2022R01383BCFA5